ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

charcuterie

Question écrite n° 47474

Texte de la question

M. Alain Marty attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les difficultés que connaît l'industrie de la charcuterie française. Malgré des ventes en progression constante, l'ensemble de la filière rencontre des obstacles à son développement. En effet, au détriment des petits producteurs, les marges se réduisent pour atteindre le niveau le plus bas jamais atteint (moins de 1 % du chiffre d'affaires). Face à la pression fiscale, la tenaille dans laquelle est prise l'industrie a déjà fait disparaître de nombreuses entreprises : plus de 2 000 emplois ont été supprimés en deux ans. Le savoir-faire de plusieurs générations de charcutiers étant mis en péril, il convient de réagir vite afin de sauver ce patrimoine français. La profession demande en conséquence que soit facilitée la revalorisation des prix d'achat des grands distributeurs qui reflète les variations de coût très significatives supportées par leurs entreprises et non répercutées depuis des années. C'est pourquoi il souhaite connaître sa position en la matière.

Texte de la réponse

Le secteur des industries de la charcuterie salaisons, qui transforme 70 % de la production porcine française constitue un maillon indispensable et incontournable de la filière porcine. La forte volatilité des matières premières et les difficultés de répercussion de la hausse des coûts de production au sein de la filière fragilisent ce secteur de l'industrie agroalimentaire. Parmi les engagements du pacte économique, social et environnemental pour la filière porcine présenté le 15 avril 2013, le Gouvernement a d'ores et déjà entrepris des actions spécifiques aux attentes du secteur de la charcuterie française. Les ministres chargés de l'économie et de la consommation ont présenté, le 2 mai 2013, le projet de loi relatif à la consommation qui vise à remédier aux insuffisances des dispositifs actuels de la loi du 4 août 2008 de modernisation de l'économie. Le projet de texte, adopté en deuxième lecture à l'Assemblée nationale le 16 décembre 2013 et actuellement en cours d'examen au Sénat, prévoit de renforcer la transparence de la négociation commerciale dans les plans d'affaires annuels, en matière de tarifs, d'engagements réciproques et de date de mise en application. Un mécanisme de prise en compte de la volatilité des prix des matières premières est introduit dans les contrats, afin d'éviter que la situation actuelle ne se reproduise à chaque hausse de coût des matières premières. Conscient de l'urgence de la situation, et dans l'attente que les travaux engagés pour améliorer les relations tout au long de la filière portent leurs fruits, le médiateur des relations commerciales agricoles a été chargé de mener une médiation entre les producteurs, les abatteurs, les transformateurs, et les distributeurs, et de formuler des recommandations de nature à répartir, de manière transparente et équilibrée entre les différents maillons, les efforts à engager pour faire face à la situation de crise de la filière porcine. La mise en place d'un système de suivi officiel des prix des pièces de découpe est engagée afin d'objectiver la situation des marchés, et de mieux suivre l'évolution des prix. Enfin, il s'agit de créer de la valeur dans la filière et ainsi reconquérir les marchés français et à l'export. L'origine « France » constitue sur les marchés d'export un véritable atout. Il importe que tous les opérateurs de la filière s'impliquent de façon solidaire pour valoriser cet avantage. Dans le cadre de l'appui à l'export, des avancées ont été enregistrées sur l'amélioration et la simplification des procédures de certification et de contrôle, et sur le renforcement de l'appui public pour l'exportation en Asie. Grâce aux

déplacements du Président de la République et du Premier ministre en Chine, les perspectives d'un meilleur accès au marché chinois pour la charcuterie française ont été tracées. Tous les efforts sont déployés par le Gouvernement et les partenaires professionnels pour ouvrir le marché chinois à la charcuterie française en 2014 : l'obtention de l'agrément sanitaire donnant accès au marché chinois devrait être effective prochainement et permettre à la charcuterie française de rivaliser avec ses concurrentes italienne et espagnole déjà présentes.

Données clés

Auteur : M. Alain Marty
Circonscription : Moselle (4e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 47474
Rubrique : Commerce et artisanat
Ministère interrogé : Économie et finances
Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 14 janvier 2014, page 348
Réponse publiée au JO le : 21 janvier 2014, page 647